Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_059-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-059

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PRÉVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, ROPERT Céline, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : M. VETIER Fabrice, (pouvoir à Mme BARIOU Nathalie)
Absents :
Secrétaire de séance : Mme DAVID Isabelle ;

Objet : Décision modificative N° 1 du BP 2026

Vu l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
Considérant les aménagements de la commune de Lieuron ;
Considérant qu'il y a lieu de tenir compte de modifications à apporter depuis le vote du budget primitif 2026,

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en raison des aménagements de la commune, des coûts supplémentaires sont à prévoir pour l'année 2026. Afin de pouvoir supporter ces dépenses et après avis du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal de délibérer dans le but de modifier le budget primitif 2026.

La décision modificative concerne la section investissement et se présente de la façon suivante :

Dépenses			Recettes		
Compte	**Libellé**	**Montant**	**Compte**	**Libellé**	**Montant**
231	Immobilisations corporelles en cours	+ 100 000 €	1641	Emprunts en euros	+ 100 000 €

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260729-2026_059-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 1 telle que présentée dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT